



Abus de confiance par mon banquier

Par **Claire11**, le **17/09/2010 à 22:11**

Bonjour, rnJ'ai négocié en 2003 avec ma banque un prêt immobilier sans frais en cas de remboursement anticipé. Je n'ai jamais reçu l'avenant écrit. Mon conseiller ayant été remplacé il y a 2 ans, j'ai rappelé ce fait à son successeur. Il m'a annoncée une pénalité "symbolique" de 50€. Encore une fois je n'en ai jamais reçu de preuve écrite. Décidée à enfin avoir cet avenant dans les mains, il m'a annoncé aujourd'hui que cette pénalité s'élèvera en fait à 300€. Quel recours puis-je envisager? rnD'avance je vous remercie pour tout conseil de votre part, rnCordialement, rnC.LIAGRE